



psychanalise de mon enfant à mon insu

Par **mimi31**, le **10/11/2008** à **12:34**

Bonjour,

J'ai une petite fille de 6 ans et suis séparée de son père. j'ai obtenu la garde et l'autorité parentale est partagée.

Depuis 5 ans mon ex vit avec une femme et les relations entre ma fille et cette femme ne sont pas super.

Cette femme n'apporte aucune affection à ma fille, ne parle pas en direct à ma fille mais par le biais de son père (dis à ta fille de...) et dès que cela va mal elle est perusadée que c'est moi qui oblige ma fille à être "méchante"

Depuis qu'elle est enceinte les problèmes ont empirés.

Je viens d'apprendre que mon ex faisait suivre ma fille (à cause de ces relations tendues) par un psy (en lui ayant fait promettre de ne rien me dire) et ce à mon insu.

En a t-il le droit?, ne faut il pas mon accord?

Puis je exiger d'avoir moi aussi un rapport sur ces séances,

Merci